

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Lundi 30 Juin 2025

FG/MV
2025-100

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 30 juin à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le Mardi 24 juin 2025 et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique, et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 21 - Représentés : 5 - Absent : 1

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatie, M. David Revert (à partir de la délibération n°2025-57), M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, M. Hervé Huchet, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Eléonore de la Grandière (à partir de la délibération n°2025-54), Mme Fabienne Rubin

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), Mme Isabelle Drong (pouvoir à Mme Vatie), Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à M. Aguilé), Mme Claude Barsotti (pouvoir à Mme Fresnais), M. d'Achon (pouvoir à Eléonore de la Grandière)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre Deval

Le Conseil Municipal désigne Martine Guillon comme Secrétaire de séance.

.....

AUTORISATION DE DENOMMER UNE VOIE NOUVELLE AU SEIN DE LA CITE JARDIN

La construction de nouveaux logements dans la Cité jardin a nécessité la création d'une nouvelle voie de desserte.

Il est nécessaire de faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont des difficultés à localiser les adresses en cas d'interventions), pour le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, pour la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La numérotation est prévue dans cette voie entre le numéro 66 et le numéro 60 avec création des nouveaux numéros de voirie. (Conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération).

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal la dénomination de la nouvelle voie de la Cité Jardin « Cité Jardin prolongée »

Le rapport entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission « Mobilités urbaines » du 11 juin 2025,

Considérant la création d'une nouvelle voie dans la Cité Jardin.

Considérant l'importance, pour les résidents et usagers, de faciliter le repérage en identifiant clairement les adresses des immeubles par leur identification et numérotation.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la dénomination de la nouvelle voie de la Cité jardin « **Cité Jardin prolongée** » comprise entre le numéro 66 et le numéro 60 avec création des nouveaux numéros de voirie, conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame Le Maire ou un Adjoint le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.

Le Maire :

- **Informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE